



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**



Bruxelles, le 3 août 2009
12348/1/09 REV 1 (Presse 227)
P 87 (OR. en)

**Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne
concernant la création d'une commission régionale de
l'ASEAN sur les droits de l'homme**

L'Union européenne félicite l'ASEAN pour la création de la nouvelle commission intergouvernementale des droits de l'homme (AICHR). L'adoption du mandat de l'AICHR lors de la réunion ministérielle de l'ASEAN tenue le 20 juillet 2009 à Phuket (Thaïlande) constitue une étape décisive dans l'évolution de l'ASEAN en tant qu'organisation de défense des valeurs universelles des droits de l'homme.

L'Union européenne souligne l'importance que revêt la mise en place de tels organismes régionaux chargés de protéger et de promouvoir les droits de l'homme dans le monde entier. L'AICHR sera le premier organisme de ce type dans la région Asie-Pacifique et pourrait ainsi servir d'exemple à l'ensemble de la région.

Dans ce contexte, l'Union européenne encourage l'ASEAN à mettre en œuvre le mandat adopté et à aligner les opérations futures de l'AICHR sur les principes de Paris, de manière à protéger les droits de l'homme de toute personne au sein de l'ASEAN.

La nomination de représentants nationaux connus pour leur intégrité et leur compétence en matière de droits de l'homme, ainsi que la mise en place d'un dialogue avec les organisations de la société civile constitueront une première étape importante à cet égard.

P R E S S E

L'Union européenne se réjouit à la perspective de continuer à travailler en partenariat avec l'ASEAN sur les questions relatives aux droits de l'homme et est prête à apporter son aide et participer à l'échange d'expériences dans ce domaine, y compris dans le cadre de l'évolution future de l'AICHR.

La Turquie, la Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats, l'Albanie et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

* La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.